

Prochaines étapes

- Parachèvement des missions d'évaluation et, le cas échéant, des relevés et enquêtes de niveau 1 dans les États affectés par les mines en priorité dans les 12 à 18 prochains mois.
- Élaboration d'un manuel des «Leçons tirées» sur les relevés et enquêtes de niveau 1, ainsi que d'autres véhicules afin de partager les expériences dans la conduite des relevés et des enquêtes.
- Élaboration d'un projet de formulaire de rapport du Département des Nations unies sur le désarmement pour la collecte des données, en vertu de l'article 7 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et distribution de ce formulaire aux États parties pour obtenir leurs commentaires.
- Début des opérations du système de gestion de l'information des Nations unies au centre international de déminage humanitaire à Genève (CIDHG) le 1er janvier 1999; un rapport sera distribué pour commentaires.
- Élaboration d'un logiciel «Trousse de démarrage» et distribution par le SAM aux centres d'action contre les mines, sur demande; la trousse comprendra peut-être un logiciel SGI.
- Élaboration d'un système de procédures normalisées de rapport et d'un système structuré d'échange entre les États, les ONG et les organisations internationales participant à l'action contre les mines.
- Établissement d'un registre international des incidents impliquant des mines, en collaboration avec l'OMS, le CICR et l'UNICEF et les centres nationaux d'action contre les mines et les ONG

intéressées; précision des rôles relatifs de chacun dans le cadre de ce projet. Il s'agit d'une étape essentielle pour mesurer l'ampleur du problème des mines antipersonnel et le succès de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Ces groupes devraient se réunir le plus rapidement possible et rendre compte de leurs progrès à la communauté internationale. Ces groupes devraient également envisager la création d'un mécanisme normalisé de compte rendu ainsi que des mécanismes d'enquête, de relevé et de rapport sur les conséquences psycho-sociales des mines antipersonnel.

Événements

- Réunion d'un «Groupe de contact sur les relevés et enquêtes», animée par HI Belgique, pour élaborer des normes de qualité pour les relevés et enquêtes de niveau 1, nouveaux et déjà réalisés, afin d'inclure des normes techniques, un contrôle de la qualité et un processus de certification; création d'un conseil de certification chargé d'assurer la qualité auquel siègeraient des ONG (VVAF, MAG, NPA, HI, Programme de planification du déminage, medico international), les pays donateurs intéressés, des organismes de l'ONU et des organisations internationales; Bruxelles, 7 aux 11 mai 1998.
- En conformité avec le système de surveillance basé sur la société civile de la CIMT, il est prévu, selon des plans préliminaires, d'établir un réseau de transmission des rapports et une base de données internationaux et de produire un rapport annuel, ainsi qu'une série de rencontres à Oslo le 31 mai et le 1er juin et à Dublin, du 14 au 18 septembre 1998, pour mettre au point ce système.
- Tribunes parrainées par la Commission européenne sur l'utilisation de la technologie de l'information pour l'action contre les mines, Ispra, En Italie, en mai et septembre 1998.